



Vandœuvre, le 28 mars 2022
Lge 2020-2025 / CM 16

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE
du lundi 28 mars 2022 à 19h30

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Carlos BACHMANN, Jean-Pierre GARDIOL, Sibilla HÜSLER ENZ, Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Véronique LÉVÊQUE, Philippe MOREL, Jean PEYER, Catherine PICTET, Frédéric PRADERVAND, Éric PROVINI (Président), Melvin PROVINI, Eugenia RICCIO, Paul STALDER, Galia TURRETTINI

Exécutif : Mme Laurence MISEREZ, maire
M. René STALDER, adjoint
M. Maximilien TURRETTINI, adjoint

Excusés : MM. Michael ANDERSEN, Jean-Dominique MARÉCHAL, Jean-Louis VAUCHER

Absent :

Personnel communal : M. Christophe GENOUD, secrétaire général

Procès-verbaliste : Mme Sarah DESTANNE

* * *

Le Président souhaite la bienvenue à toutes et tous et salue la présence du public. Il excuse l'absence de MM. ANDERSEN, MARÉCHAL et VAUCHER.

1. Approbation de l'ordre du jour

Il n'y a pas de remarque.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des personnes présentes (13 voix).

Le Président rappelle que plusieurs dossiers de naturalisation seront traités au point 14 de l'ordre du jour. Mme LÉVÊQUE, présidente de la commission communication et naturalisations, fera passer les documents aux Conseillers municipaux durant la séance.

Le Président indique par ailleurs que le secrétaire du Bureau, M. ANDERSEN, étant absent, le Conseil municipal doit, selon l'article 7 alinéa 4 de son règlement, désigner un secrétaire de séance, qui peut être le secrétaire général. Il propose donc que M. GENOUD soit désigné comme secrétaire de séance.

Le Conseil municipal accepte cette proposition et M. GENOUD est désigné comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 février 2022

Le Président demande s'il y a des remarques.

Mme le Maire communique plusieurs demandes de correction :

- Aux lignes 396 et suivantes, il s'agit de corriger comme suit : « Mme le Maire informe le Conseil municipal qu'une séance de l'ACG a eu lieu mercredi 23 février 2022 en présence des Conseillers d'Etat, M. Thierry Apothéloz et Mme Anne Emery-Torracinta. ~~pour une première consultation du~~ Concernant la problématique de soutien aux aînés, il faut relever que la charge de ce soutien ~~des aînés~~ incombe à la commune. Le règlement mis en consultation n'a pas d'impact important [...]. Le projet va passer en commission sociale de l'ACG. »
- A la ligne 513, il faut ajouter « Le bâtiment demande à terme une rénovation importante pour un montant plus élevé. »
- A la ligne 514, Mme le Maire demande d'écrire : « La rénovation proposée est nécessaire [...] ».
- A la ligne 516, il s'agit de supprimer « malgré le montant élevé ».
- A la ligne 522, concernant l'intervention de M. MOREL, Mme le Maire propose de remplacer « l'attribution des frais de travaux » par « l'adjudication des travaux ». M. MOREL approuve cette proposition de modification. De même, il s'agit à la ligne 525, de remplacer « l'attribution des montants » par « l'adjudication des travaux ».
- A la ligne 530, il s'agit de corriger comme suit : « [...] la ~~commission~~ commune favorise les entreprises de la région, pour une économie locale et écologique. »
- A la ligne 536, il faut modifier la phrase comme suit : « Mme le Maire précise que le tableau concerne les travaux de la parcelle Gardy et qu'il n'y a pas besoin [...] »
- A la ligne 538, il est demandé de remplacer « sont » par « seront ».
- A la ligne 610, Mme le Maire souhaite corriger comme suit : « [...] qui a déjà été utilisé de manière régulière, comme par exemple pour aider l'association Partage et la Caravane de solidarité [...] »
- A la ligne 627, concernant l'intervention de M. GENOUD, Mme le Maire souligne que « le règlement communal ne prévoit pas de procédure d'urgence. » Il faut donc ajouter la négation.
- Aux lignes 654 et 655, concernant l'intervention de Mme LÉVÊQUE, Mme le Maire propose de corriger comme suit : « Il s'agit d'une voiture Tesla, tampon, parquée [...] » Mme LÉVÊQUE confirme. Mme le Maire souligne en outre qu'il s'agit du « chemin de Tattes-Fontaine ».

Mme RICCIO fait part des demandes de correction de M. VAUCHER :

- A la ligne 54, il s'agit de corriger comme suit : « (...) informe qu'il y a eu un malentendu entre lui et le Vice-président, le compte rendu avait bien été rédigé ».

Service social communal

La commune de Vandoeuvres a signé une convention avec la commune de Thônex pour mettre en place un partenariat au niveau du service social. Les communiens pourront ainsi bénéficier de l'antenne qui sera située dans le nouveau quartier de Belle-Terre, afin d'être aiguillés et d'avoir accès aux informations nécessaires en termes d'aide sociale. Aujourd'hui les demandes sont prises en charge par l'administration et en particulier par Mme le Maire car la commune n'a pas de service social. Il est possible de répondre à des demandes d'aide ponctuelle mais l'administration n'est pas formée pour aiguiller les habitants dans le système des aides sociales sur le canton et les redirige vers le Centre d'action sociale (CAS) des Eaux-Vives. L'antenne de Belle-Terre, qui ne sera pas située dans la commune mais à proximité, permettra par ailleurs une meilleure confidentialité pour les communiens qui ont besoin de s'y rendre. Ce partenariat débutera le 1^{er} juin 2022 mais les travaux ayant un peu de retard, le bureau devrait ouvrir dans le courant de l'été ou au plus tard en septembre. Une visite sera alors proposée, en tout cas pour les membres de la commission sociale, sport et loisirs. Un tout-ménage sera également envoyé à la population pour l'informer de cette nouveauté.

Aménagement – Projet de révision du PDCom

Le projet de révision du PDCom, et particulièrement de la stratégie de densification de la zone 5, est à bout touchant. Il sera présenté début avril à l'ensemble du Conseil municipal avant d'être transmis au canton pour vérification auprès des différents services concernés.

Manifestations

Mme le Maire informe des manifestations communales à venir :

- Mercredi 30 mars à midi aura lieu le repas des aînés accompagné d'un loto dans la salle des combles de l'école. La commune a reçu des lots de plusieurs commerces locaux, notamment vandoeuvriens, et les en remercie.
- Le vide grenier aura lieu le samedi 2 avril.
- La soirée des jeunes est quant à elle prévue le 7 avril au mini-golf *indoor*. Les Conseillers municipaux qui souhaitent y participer doivent s'inscrire auprès de Mme FREITAS.
- Le 23 avril aura lieu le concert au parc de la mairie avec un pique-nique. Le tout-ménage sera envoyé prochainement.
- Le samedi 14 mai en fin de journée, la course de 10 km du Genève Marathon passera par la commune. Il existe à Vandoeuvres une grande tradition de ravitaillement et Mme le Maire encourage les personnes intéressées à s'inscrire comme bénévole. Un tout-ménage sera envoyé à la population tout prochainement.

Nouveau stand au marché

Mme le Maire informe qu'un nouveau stand de macarons faits maisons sucrés et salés est présent sur le marché.

Horaires de la mairie

Les horaires de la mairie qui avaient été adaptés à la situation sanitaire ont finalement été stabilisés. La mairie est donc ouverte tous les matins de 9h00 à 12h00 et le mardi de 13h30 à 17h00. Il est également toujours possible de s'y rendre sur rendez-vous.

Guide des marchés publics

Suite à la demande de MM. MOREL et ANDERSEN, le guide des marchés publics a été édité. Il est à présent extrêmement complet et Mme le Maire invite les Conseillers municipaux à s'y référer pour toutes questions à ce sujet.



- A la ligne 646, il faudrait modifier le procès-verbal comme suit : « M. VAUCHER se prononce favorablement est favorable à la proposition de M. GARDIOL MOREL qu'il salue, étant particulièrement touché par le sujet et pense qu'il serait préférable de faire profiter du d'affecter le don à des actions de terrain, notamment à de petites structures en action sur le terrain, plutôt qu'à des grandes organisations qui ont des frais importants jouent un rôle, notamment administratifs ».

Le procès-verbal de la séance du 28 février 2022, ainsi corrigé, est approuvé à l'unanimité des personnes présentes (13 voix) avec remerciements à son auteure.

3. Communications du Maire et des Adjointes

Mme le Maire communique diverses informations :

Soutien à l'Ukraine et aux réfugiés

Le Conseil municipal avait, lors de sa dernière séance, évoqué le souhait de verser un montant total de 20'000 F pour venir en aide à l'Ukraine et ses habitants, et avait octroyé à Mme le Maire la mission de trouver une ou plusieurs associations auxquelles verser cette somme. Quelques jours après cette dernière séance plénière, Mme le Maire a reçu la visite d'une habitante de la commune qui lui a également fait part de ses préoccupations concernant l'accueil des réfugiés ukrainiens sur la commune. La guerre venait de débiter et la situation était encore très floue concernant l'accueil des réfugiés en Suisse. A ensuite eu lieu la journée nationale de solidarité pour la population ukrainienne portée par la Chaîne du Bonheur qui a permis de lever environ 50 millions de francs. D'autres associations ont également récolté d'importantes sommes, y compris dans d'autres pays. Considérant les montants élevés récoltés par les ONG suisses à destination de l'Ukraine, Mme le Maire s'est demandé si ces 20'000 F allaient pouvoir être utiles. Elle a alors discuté, entre autres avec la présidente de la commission sociale, sport et loisirs, et a pensé qu'il serait plus utile de conserver cet argent pour les associations actives dans le canton de Genève et pour des situations à Vandoeuvres sachant que de plus en plus de communiers accueillent des réfugiés. Le canton fournit une aide aux personnes inscrites dans les centres d'accueil mais d'autres besoins pourraient survenir en termes par exemple d'interprétariat, de loisirs, de matériel, etcétera. Cette idée a été validée oralement par les membres des commissions sociale, sport et loisirs, et finances et gestion. Par ailleurs, plusieurs familles ukrainiennes sont déjà arrivées à Vandoeuvres, à savoir que 2 ou 3 enfants sont accueillis à l'école et 4 au jardin d'enfants le Toboggan, et que la commune prend en charge les frais d'écolage. Une habitante a également demandé l'accès à un local pour organiser des séances de soutien pour les réfugiés et les personnes qui les accueillent. Les Vandoeuvriens sont donc très actifs dans ce contexte. Enfin, Mme le Maire informe que le tout-ménage généraliste qui a été envoyé aux habitants a donné lieu à des retours positifs. La commune a reçu des réponses de différentes personnes qui sont à disposition par exemple pour préparer des repas, garder des enfants, etcétera.

M. MOREL est entièrement favorable à la proposition de Mme le Maire. L'important est que cet argent aille là où il existe un besoin. Il est encore mieux qu'il soit sous contrôle et utilisé directement dans la commune pour répondre à des besoins spécifiques dont l'administration a connaissance. Ainsi, cette somme pourra être utilisée de manière concrète pour améliorer les conditions des réfugiés et des enfants en particulier. Mme le Maire précise qu'elle s'est permis de réfléchir en ce sens car le Conseil municipal avait insisté pour que les associations choisies puissent agir concrètement. Cet argent ne sera pas entièrement utilisé à Vandoeuvres mais servira également à des associations au niveau cantonal. Les besoins vont être à présent connus de manière plus précise.


3

« La commission Aménagement du territoire s'est réunie mardi 1^{er} février 2022.

La commission s'est tenue en présence de M. Weil d'Urbaplan, mandataire de la commune.

Avec l'aide de M. Weil les commissaires ont affiné la présentation de la stratégie de la zone 5. Une révision de la stratégie proposant l'absence de zone de densification accrue sera présentée lors de la consultation publique en gardant à l'esprit que hors zone de densification accrue, la densification peut atteindre 0.3.

M. Weil présente le planning du déroulement de l'atelier qui comportera une présentation, un moment de questions puis une consultation autour de tables, chacune étant animée par un collaborateur d'Urbaplan qui prendra des notes et donnera d'éventuels renseignements. Puis une pause permettra aux animateurs de se coordonner, elle sera suivie par une restitution avec synthèse des points de vue.

L'exécutif, les commissaires et le responsable technique seront présents.

Des cartes du territoire communal seront disponibles sur les tables, en revanche aucune zone de densification accrue n'étant prévue, il n'est pas nécessaire de réunir les participants par quartiers.

A l'issue de la présentation, M. Weil a quitté la séance.

L'ordre du jour a été approuvé à l'unanimité.

A l'unanimité l'approbation du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2022 a été reportée à la prochaine séance en raison de sa complexité et du fait que les différents intervenants n'ont pas été en mesure de lire leurs propos.

Mme le maire et le responsable du service technique de la commune ont ensuite fait un rapide point de situation sur les dossiers en cours.

Suite aux interventions de plusieurs commissaires au sujet de coupures d'électricité et de pression d'eau, le responsable technique a rappelé que le réseau d'alimentation qu'il soit électrique ou sanitaire est du ressort des SIG. Il est toutefois possible à la commune d'appuyer une demande si un citoyen a des problèmes à signaler.

Sur ce l'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h00. La prochaine séance de la commission aménagement du territoire sera l'atelier de consultation publique et aura lieu mardi 22 février. »

Mme HÜSLER ENZ donne ensuite lecture du compte-rendu de la séance du 15 mars :

« La commission Aménagement du territoire s'est réunie mardi 15 mars 2022.

La commission s'est tenue en présence de M. Weil d'Urbaplan, mandataire de la commune.

En préambule, M. Weil a annoncé que le délai de révision du PDCom fixé au 31 décembre 2022 sera prolongé de 6 mois jusqu'au 30 juin 2023, les services cantonaux compétents s'étant rendu compte que le délai pour approuver ces révisions était trop court au niveau cantonal. Les communes devraient en être officiellement informées rapidement.

M. R. STALDER fait à son tour part de ses communications :

Adjudications – parcelle Gardy

M. R. STALDER informe que les adjudications pour la construction de la parcelle Gardy ont toutes été reçues. L'exécutif a fait son choix mais la liste des entreprises ne peut être communiquée à l'heure actuelle car les délais de recours ne sont pas encore échus. Le Conseil municipal sera tenu au courant dès que possible.

Mobilitri

Une séance plénière Arve et Lac sur la problématique de l'environnement et des déchets a eu lieu le 10 mars dernier à Vandoeuvres-même. Elle avait pour objectif d'aborder le système Mobilitri, en présence de ses responsables. Les statistiques concernant le tonnage, la fréquentation, et le volume généré ont été présentées commune par commune. Les objectifs fixés concernant le volume de déchets provenant des entreprises n'ont pas été atteints. Une information va être faite à ce sujet afin que les sociétés locales utilisent davantage Mobilitri et arrêtent de se rendre jusqu'à Satigny ou la Praille pour déposer leurs déchets.

M. TURRETTINI fait part d'une communication :

Arrêtés de stationnement

Comme cela a déjà été mentionné, la commune a lancé il y a un mois des enquêtes publiques concernant les arrêtés de stationnement. Un peu plus d'une trentaine d'avis ont été reçus jusqu'à présent de la part de la population. Les résultats seront discutés au sein de l'exécutif et des propositions seront faites afin de traiter cette question lors de la prochaine commission routes, domaine public et sécurité. Le délai de recours s'achève le 30 mars, c'est pourquoi il n'est pas possible d'en dire davantage pour le moment. Les avis sont multiples et variés et la commune a bon espoir de trouver des solutions satisfaisantes en vue de mettre en place ces arrêtés de stationnement qui sont nécessaires.

4. Communications du Bureau

Le Président annonce que le Bureau a reçu le rapport du Bureau de médiation administrative. Par ailleurs, il indique que sont maintenant présents sur CMNET des modèles et des canevas de motions, de délibérations et de projets de résolution. Troisièmement, le Conseil municipal a reçu un message de M. VONLANTHEN, maire de Bernex, concernant la course pédestre annuelle du 30 avril prochain. Comme le veut la tradition, la course des Conseillers municipaux du canton aura lieu en fin d'après-midi et sera suivie d'un apéritif. Le Président propose de discuter de cette question à la suite de la présente séance et de monter une équipe pour participer à cette course de 4 km. Il souligne avec enthousiasme que si la commune gagne la course trois années de suite elle remportera le trophée à vie.

A la question de Mme HÜSLER ENZ de savoir si le guide des marchés publics est accessible sur CMNET, le Président répond par la positive. Le document est placé sous l'onglet Conseil municipal – Notes et divers.

5. Communications des commissions

Le Président cède la parole aux présidentes et présidents des différentes commissions.

Aménagement du territoire (CAT)

Mme HÜSLER ENZ donne tout d'abord lecture du compte-rendu de la séance du 1^{er} février :

M. Moreno, responsable communal du secteur technique, donna une présentation des travaux. La discussion sur ce point est relatée dans le rapport de la commission y relatif dont il sera donné lecture ci-après.

Le troisième point de la séance traita de la délibération DM 03-2022 portant sur un crédit d'investissement brut lié au projet de rénovation du Centre communal pour un montant de 268'800 F TTC. Ce fut à nouveau l'occasion pour M. Moreno de détailler les travaux à effectuer. Il est à nouveau renvoyé au rapport de la commission y relatif dont il sera fait lecture au point 9.

La commission a profité de cette discussion sur le Centre communal pour évoquer l'écran informatif situé à l'extérieur et questionner sa pertinence. M. Moreno a indiqué qu'il pourrait y être recouru en tant que pilier public, cependant la commission s'y est montrée peu encline du fait des besoins d'énergie pour l'alimenter, de sa localisation peu centrale dans le village, de sa taille modeste offrant peu de visibilité et des risques d'accident qu'il pourrait générer. Il a été demandé à M. Moreno de réfléchir à un autre usage pour cet équipement.

Le quatrième point de la séance consista en l'approbation du procès-verbal de la séance du 7 février dernier.

Enfin, sous les divers furent évoqués les sujets suivants : la demande d'installation d'un banc à proximité du terrain de basketball de l'Esplanade, la demande d'agir contre les déjections canines à l'emplacement de l'espace vert surélevé à l'Esplanade, les conditions d'utilisation des stations de recharge pour les véhicules électriques dans le parking souterrain de l'Esplanade.

En l'absence d'autre divers, et tous les points de l'ordre du jour ayant été épuisés, la séance fut close. La prochaine séance se tiendra le 25 avril à 19h15. »

Finances et gestion (CFG)

Mme HÜSLER ENZ donne lecture du compte-rendu de de la séance du 23 mars rédigé par M. ANDERSEN :

« Compte rendu de la commission finances et gestion du 23 mars 2022.

Après l'approbation de l'ordre du jour ainsi que du procès-verbal de la précédente séance, les commissaires ont traité de la délibération relative au crédit d'investissement pour la rénovation du bâtiment sis 5 route de Choulex. Cette dernière a été approuvée à l'unanimité.

Au point suivant de l'ordre du jour, les commissaires ont traité une délibération relative à la rénovation du centre communal. Cette dernière a également été approuvée à l'unanimité.

Les commissaires ont rappelé qu'ils souhaitaient que la commune fasse appel le plus possible à des prestataires locaux et ce d'autant plus dans des procédures de gré à gré. Un commissaire a par ailleurs relevé l'importance de l'entretien du parc immobilier de la commune et regrette que ce dernier n'ait pas été effectué davantage par le passé. Il rappelle l'utilité de l'étude réalisée qui a permis de mettre en place un plan d'investissement sur 15 ans pour la rénovation des immeubles communaux.

Au point des divers, les commissaires ont abordé la possibilité de tenir une commission jointe entre la commission durabilité et bâtiments et la commission finances et gestion lorsqu'il y a uniquement des crédits complémentaires qui doivent être traités dans ces dernières et qu'il s'agit des seuls objets à l'ordre du jour.

La commission a ensuite fait un retour sur l'atelier du 22 février 2022. Il s'est caractérisé par une bonne participation des habitants et un très large soutien à la proposition de la commission de ne pas définir de périmètre de densification accrue sur le territoire de la commune. Les participants ont été sensibles aux dispositions relatives à la biodiversité et à la protection du patrimoine et du paysage et très intéressés à obtenir les informations nécessaires pour rendre les haies compatibles avec la biodiversité. Ils ont également manifesté une préoccupation pour les aménagements routiers pour qu'ils répondent à l'augmentation du trafic.

La proposition de M. Weil d'inscrire dans le PDCom une trame verte le long des chemins tant publics que privés en invitant les constructeurs à préserver et verdir les six premiers mètres en bordure des parcelles et donc d'éviter les petites constructions au bord des chemins a été acceptée par la commission.

Le dossier qui sera présenté pour la consultation technique auprès du canton sera finalisé pour la séance de la commission du 5 avril. Il est décidé que cette séance sera élargie à tout le Conseil municipal afin que tous les conseillers puissent en prendre connaissance. Le dossier sera ensuite transmis aux instances cantonales. Vraisemblablement le préavis sera rendu à la fin de l'été.

A l'issue de la présentation, M. Weil a quitté la séance.

Après l'approbation de l'ordre du jour ainsi que des procès-verbaux des séances des 18 janvier et 1^{er} février 2022, Mme le maire et le responsable technique ont fait une brève présentation des dossiers de construction en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h28. La prochaine séance aura lieu le 5 avril 2022 et sera élargie à l'ensemble du Conseil municipal. »

Communication et naturalisations (CCN)

Mme LÉVÊQUE donne lecture du compte-rendu de la séance du 14 mars :

« Lors de la commission du 14 mars dernier a eu lieu un débriefing du numéro 53 de la Coquille, arrivé l'avant-veille dans les boîtes aux lettres. Certains articles qui n'ont pu être inclus dans le numéro 53 paraîtront dans le numéro 54. Les commissaires ont choisi les différents autres thèmes de la prochaine Coquille et se sont attribué la rédaction des articles comme à l'accoutumée. »

Culture et manifestations (CCM)

Néant.

Durabilité et bâtiments (CDB)

Mme RICCIO donne lecture du compte-rendu de la séance du 21 mars rédigé par M. VAUCHER :

« Compte-rendu de la commission durabilité et bâtiments du 21 mars.

A l'occasion de cette séance, deux des sept commissaires permanents étaient excusés. Ils furent remplacés par un conseiller de leur groupe respectif.

Après approbation de l'ordre du jour, le deuxième point porta sur la délibération DM 02-2022 relative au crédit d'investissement brut pour le projet de rénovation du bâtiment locatif sis au 5 route de Choulex pour un montant de 1'152'300 F TTC.

Au point 6, divers, il est proposé de changer la date de la prochaine séance qui est prévue jeudi 7 avril 2022, date de la soirée des jeunes de Vandoeuvres. La séance a été reportée au 14 avril 2022 durant les vacances de Pâques. Proposition au 28 avril 2022 avec mail de confirmation.

La séance est levée à 21h20, tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés. »

Sociale, sport et loisirs (CSSL)

Mme PICTET donne lecture du compte-rendu de la séance du 17 mars :

« La commission s'est réunie le 17 mars.

Après l'approbation de l'ordre du jour et l'approbation du procès-verbal de la séance du 3 février, Mme le Maire nous a fait part des informations en rapport avec les aménagements faits à l'école, pour l'accueil des enfants ukrainiens.

Les attributions des subventions ont pu à nouveau débiter. Nous avons commencé par les dossiers humanitaires :

- 2'000 F ont été alloués à l'ONG Everybody needs water pour un projet de relance de l'agriculture en Haïti, après un tremblement de terre.
- Le dossier Longo Maï a ensuite été soumis à la commission. Cette association suisse se trouve en Ukraine et a des coopératives fermières dans lesquelles les gens viennent se réfugier. 5'000 F ont été accordés pour soutenir l'accueil de ces réfugiés.

La commission a ensuite traité un dossier social, celui du Carré, une association qui permet d'accueillir et de proposer une douche, des vêtements et un repas chaud aux personnes qui sont dans la rue. Une subvention de 5'100 F a été allouée ce qui correspond à une prise en charge précise de 150 personnes.

La commission a par ailleurs alloué 1'000 F au Swiss Open Geneva pour soutenir le tournoi en fauteuils roulants.

La commission a ensuite traité le dossier d'animation photo dans les EMS. Elle a alloué une subvention de 1'000 F.


Une commissaire a ensuite informé la commission des instances participatives du 10 mars.

- Les Promotions auront lieu le 2 juillet, sans restriction, avec fête et manège dans le parc. Les détails vous seront transmis par la suite.
- Du 13 au 17 juin, des activités seront proposées à 16 heures aux enfants afin d'éviter qu'ils se retrouvent face à leurs écrans après la sortie de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h23. La prochaine séance aura lieu le 10 mai. »

6. Communications des groupements intercommunaux et autres institutions publiques

Mme le Maire indique qu'il n'y a pas eu de séance de l'ACG mais que les magistrats des communes se sont réunis avec l'association Communes-Ecole. Comme l'avait annoncé Mme PICTET, qui est la représentante de Vandoeuvres au sein du comité, l'association doit remplacer deux de ses collaboratrices suite à des démissions liées à des départs en retraite. Par ailleurs, le canton a décidé de se désinvestir financièrement de Communes-Ecole. Pour les 12 communes concernées, la question se pose donc de savoir comment pallier ce montant qui s'élève à plusieurs dizaines de milliers de francs. Des discussions ont lieu et des solutions devraient être trouvées pour la rentrée prochaine.



Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance a été levée. »

Routes, domaine public, sécurité (CRDPS)

Mme HUYGHUES-DESPOINTES, vice-présidente de la commission, donne lecture du compte-rendu de la séance du 10 mars lors de laquelle M. MOREL était absent :

« Compte-rendu de la commission routes, domaine public, sécurité. Séance du jeudi 10 mars.

Au point 1 de l'ordre du jour, a été traitée la résolution PR 20-2021 projet de liaison lacustre Voie bleue. Audition de M. Bruno Maes représentant l'association Sauvons la baie de Corsier.

Cette association créée en mai 2021 vise deux objectifs principaux : la mobilité douce à Corsier pour répondre aux problématiques de circulation et d'insécurité sur le port, bien antérieures au projet de Voie bleue, et l'opposition au choix du port de Corsier par les initiants comme port de référence pour le projet Voie bleue.

Après une présentation des arguments par l'association Sauvons la baie de Corsier, une discussion ponctuée de plusieurs questions est ouverte. Mobilité, fréquence des navettes, préservation et aménagement du site représentent les points abordés.

L'association Sauvons la baie de Corsier remercie la commune de Vandoeuvres, seule commune Arve et Lac à l'avoir reçue et auditionnée.

Ensuite la commission reçoit Mme Lapaire, conseillère administrative à Collonge Bellerive.

Mme Lapaire partage son sentiment sur le projet Voie bleue, projet futuriste et innovant, une action des communes pour une alternative de transport à mobilité douce. Après avoir expliqué sa position sur ce projet Mme Lapaire répond aux questions des commissaires notamment sur le budget et les demandes exactes faites à Berne concernant les allers-retours journaliers des navettes.

Après le départ de Mme Lapaire, les commissaires reprennent la discussion et votent ensuite la résolution P_R 02-2021. À la majorité des voix (4 pour, 2 contre) le projet de liaison lacustre Voie bleue est accepté.

Au point 2, l'ordre du jour est accepté.

Au point 3, le procès-verbal de la séance du 10 février 2022 est accepté à l'unanimité.

Au point 4 : vidéo surveillance communale. M. Turrettini présente l'avancée du projet de règlement de vidéo surveillance. Une comparaison est effectuée entre le règlement de la commune de Cognoy et celui de la commune de Corsier, les deux étant différents comme modèles. Pour le projet qui sera présenté au conseil municipal, Vandoeuvres s'oriente plutôt vers le modèle de règlement de Corsier. La gestion des données serait externalisée chez Swisscom qui a de bonnes offres pour les communes. L'emplacement des caméras cible la zone de l'école, le futur centre voirie pompiers, et le parc où il y a des déprédations dans les toilettes.

Au point 5 : mobilité autour de l'école de Vandoeuvres. Une séance de l'exécutif est prévue avec l'office cantonal des transports pour discuter de ce point et de la route de Pressy où des aménagements sécurisés doivent être entrepris. Le point 5 sera repoussé à une prochaine séance pour avoir les résultats des discussions avec l'OCT.

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par **13 oui** **0 non** **0 abstention**

1. De procéder à la réalisation des travaux de rénovation du bâtiment locatif sis au 5 route de Choulex.
2. D'ouvrir au maire un crédit de 1'152'300 F TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune, dans le patrimoine financier.
4. De financer ces travaux entièrement avec les fonds propres de la commune.

Eric Provini
Président

Christophe Genoud
Secrétaire général

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote de la délibération.

Par 13 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte la délibération DM 02-2022.

9. DM 03-2022 – Délibération relative au crédit d'investissement brut pour le projet de rénovation du Centre communal de Vandoeuvres de 268'800 F TTC – Rapports de la Commission Durabilité et Bâtiments et de la Commission Finances et Gestion

Le Président cède la parole à Mme RICCIO qui donne lecture du rapport de M. VAUCHER, président de la commission durabilité et bâtiments.

« Rapport de la commission durabilité et bâtiments concernant la DM 03-2022

Lors de sa séance du 21 mars dernier, la commission a traité ce projet de délibération en présence de M. Moreno, responsable communal du secteur technique, comme troisième point à son ordre du jour.

Les présents travaux s'inscrivent dans le plan d'investissement relatif aux patrimoines administratif et financier communaux, lequel découle de l'état des lieux mené par la société Epicure. Il est à noter que si ces travaux de rénovation sont entrepris, ils précèderaient des travaux plus importants qui interviendraient dans 6 à 7 ans. Afin de pouvoir proposer des sanitaires fonctionnels aux usagers des locaux, les douches des vestiaires devraient être équipées d'un système annihilant tout développement microbien. Ces douches sont, en l'état, inutilisables. Quant aux fouines, il est question d'aménagements physiques qui empêcheraient qu'elles ne s'introduisent sous les toitures.

La commission a émis un préavis unanimement favorable à ce projet de délibération (7 voix pour, 0 contre et 0 abstention). »



7. Décisions de l'ACG sujettes à opposition

Néant.

8. DM 02-2022 – Délibération relative au crédit d'investissement brut pour le projet de rénovation d'un bâtiment locatif sis au 5 route de Choulex de 1'152'300 F TTC – Rapports de la Commission Durabilité et Bâtiments et de la Commission Finances et Gestion

Le Président cède la parole à Mme RICCIO qui donne lecture du rapport de M. VAUCHER, président de la commission durabilité et bâtiments.

« Rapport de la commission durabilité et bâtiments concernant la DM 02-2022

Lors de sa séance du 21 mars dernier, la commission a traité ce projet de délibération en présence de M. Moreno, responsable communal du secteur technique, comme deuxième point à son ordre du jour.

Les présents travaux s'inscrivent dans le plan d'investissement relatif aux patrimoines administratif et financier communaux, lequel découle de l'état des lieux mené par la société Epicure. Outre les informations figurant dans l'exposé des motifs, M. Moreno exposa que le montant des travaux relatifs aux façades est relativement important car le bâtiment est répertorié à l'inventaire, ce qui implique des travaux spécifiques, de taille de pierre notamment.

Préalablement à l'établissement des travaux, il a été recouru au service d'un ingénieur conseil pour identifier les besoins prioritaires en matière d'optimisation énergétique. Les travaux à l'intérieur des appartements seront principalement liés à ceux-ci, s'agissant principalement d'ouvertures et de fermetures de gaines.

Il est prévu que les travaux durent environ 9 mois, période durant laquelle des indemnités de loyer seront perçues par les locataires. A noter que le bureau d'architectes n'a pas encore été sélectionné.

La commission a émis un préavis unanimement favorable à ce projet de délibération (7 voix pour, 0 contre et 0 abstention). »

Mme HÜSLER ENZ informe que la commission finances et gestion s'est réunie deux jours après la commission durabilité et bâtiments durant laquelle la plupart de ses membres étaient déjà présents. Le préavis a également été unanimement favorable.

M. GENOUD donne lecture de la délibération DM 02-2022.

DM 02-2022 – CRÉDIT D'INVESTISSEMENT BRUT POUR LE PROJET DE RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT LOCATIF SIS AU 5 ROUTE DE CHOULEX DE 1'152'300 F TTC

Vu l'exposé des motifs,

vu le préavis favorable de la commission Durabilité et bâtiments du 21 mars 2022,

vu le préavis favorable de la commission Finances et gestion du 23 mars 2022,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,



Par 13 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte la délibération DM 03-2022.

10. P_R 02-2021 – Projet de résolution relative à la participation de la commune de Vandoeuvres au projet de liaison lacustre entre les deux rives du Léman pour les usages cyclistes et piétons, dite « Voie Bleue », par la Compagnie Générale de Navigation (CGN) – Rapport de la Commission Routes, Domaine public et Sécurité

Le Président cède la parole à Mme HUYGHUES-DESPOINTES qui donne lecture du rapport de la commission routes, domaine public et sécurité.

« Rapport de la commission routes, domaine public et sécurité

Audition de l'association Sauvons la baie de Corsier

La problématique selon cette dernière :

- La mobilité sur le quai de Corsier qui se trouve en zone 20 et une augmentation de voitures ingérable dans Corsier Port. Malgré le fait que le projet « Voie Bleue » soit à mobilité douce, les membres de l'association craignent la venue de voitures dès le mauvais temps.
- Pas de piste cyclable entre Hermance et Collonge-Bellerive. La piste cyclable est située plus haut sur la route de Thonon.
- Seulement deux lignes de bus TPG et pas assez d'arrêts.
- Le site palafitique est protégé mais il est possible de faire venir un bateau sans impacter la baie avec 4 minutes de trajet en plus.
- Il serait nécessaire de faire des aménagements, un ponton plus adapté et des toilettes publiques.

L'association est favorable à une traversée du lac telle que proposée par les initiants de ce projet mais elle devrait être réalisée sur un autre site, par exemple celui de la rampe de Vésenaz.

Audition de Mme Carole Lapaire, conseillère administrative à Collonge-Bellerive

Selon cette dernière, le projet est futuriste et innovateur. Il faut se projeter avec des changements bénéfiques et des changements d'attitude pour les générations futures, et la « Voie Bleue » est une alternative dans la mobilité douce. C'est une période d'essai de 3 ans avec des débarcadères déjà en fonction. Les bateaux seront transformés, moins rapides parce que le trajet est court, moins lourds, et avec des moteurs moins polluants dans un premier temps. Si le projet est viable il y aura la construction de bateaux électriques. Les communes de Corsier et Collonge-Bellerive travaillent ensemble pour gérer la mobilité : piétonisation du quai de Corsier et règlement en zone 30 avec aménagement du chemin frontalier de la Gabiule situé à Collonge-Bellerive. La convention prévoit 10 allers-retours par jour, 5 le matin entre 7h00 et 9h00 et 5 le soir entre 16h30 et 18h00 avec au maximum 80 personnes par trajet et 40 vélos. Il s'agit de la demande faite à Berne.

Le budget : les communes partenaires s'engagent sur 3 ans pour une garantie de déficit d'un million au maximum. La commune de Bellevue finance 45% du budget.

Les tarifs : il y a une garantie de la commune de Vandoeuvres de 20'000 F, si personne de la commune ne prend le bateau. Dès que des habitants de la commune de Vandoeuvres prennent le bateau, des rentrées monétaires viennent en déduction de la garantie. Il y aura des réductions sur les billets et abonnements pour les habitants de la commune.



M. GARDIOL rappelle, concernant les délibérations DM 02-2022 et DM 03-2022, que la commune a à cœur de faire travailler les entreprises locales tout en respectant la législation. Il félicite par ailleurs l'exécutif pour ce travail en relevant que les bâtiments communaux ont pendant longtemps été laissés à l'abandon. Grâce au planning qui a été réalisé avec des spécialistes il est maintenant possible de mettre en route l'entretien de ces bâtiments.

Mme HÜSLER ENZ informe que la commission finances et gestion a émis un préavis unanimement favorable à cette délibération.

M. GENOUD donne lecture de la délibération DM 03-2022.

DM 03-2022 – CRÉDIT D'INVESTISSEMENT BRUT POUR LE PROJET DE RÉNOVATION DU CENTRE COMMUNAL DE VANDŒUVRES DE 268'800 F TTC

Vu l'exposé des motifs,

vu le préavis favorable de la commission Durabilité et bâtiments du 21 mars 2022,

vu le préavis favorable de la commission Finances et gestion du 23 mars 2022,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par 13 oui 0 non 0 abstention

1. De procéder à la réalisation des travaux de rénovation du centre communal de Vandœuvres.
2. D'ouvrir au maire un crédit de 268'800 F TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense de 268'800 F au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022.
5. De financer ces travaux entièrement avec les fonds propres de la commune.

Eric Provini
Président

Christophe Genoud
Secrétaire général

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote de la délibération.



commune n'est que de 20'000 F par année sur 3 ans. Troisièmement, s'agissant de la problématique « Voie Bleue » versus CEVA, Mme HÜSLER ENZ relève qu'il s'agit de deux alternatives. Le CEVA est intéressant pour les habitants du bas de la commune mais moins pour ceux du haut de Vandoeuvres. En outre, il est possible de se rendre à la gare en voiture mais le parking coûte très cher et il n'existe pas de dépose minute ce qui pose problème notamment pour les personnes qui souhaiteraient se rendre à l'aéroport avec des valises. Personnellement, et suite à la discussion au sein de l'Entente Communale, Mme HÜSLER ENZ pense qu'il existe plusieurs éléments intéressants dans ce projet. Le premier est qu'il est pertinent d'offrir une alternative lacustre. Cela mécontentera toujours les voisins de l'infrastructure, qu'il s'agisse d'un tunnel, d'une traversée à pied ou en bateau. L'intérêt du projet tel que proposé est qu'il repose sur des installations existantes, déjà utilisées, bien que les personnes auditionnées par la commission aient évoqué des degrés d'utilisation différents, plus ou moins importants. Dans tous les cas, l'investissement est faible. Le risque principal est que la « Voie Bleue » intéresse peu de personnes et que cette traversée lacustre ne voit pas le jour. En outre, Mme HÜSLER ENZ pense que l'union des communes autour de ce projet est intéressante car cela montre qu'il existe une volonté de mettre en place une traversée sur le lac. En sus, le partenariat public privé, qui est relativement rare à Genève, est pertinent. Le projet a évolué et a pris en compte les réflexions transmises lors de la première présentation. Ainsi, il a intégré le réseau Unireso et une liaison entre Bellevue et l'aéroport a été réfléchi et devrait être mise en place. Celle-ci n'est peut-être pas très pratique pour les voyageurs mais il ne faut pas oublier que de nombreuses personnes travaillent du côté de l'aéroport. Enfin, Mme HÜSLER ENZ cite l'intérêt de favoriser la mobilité douce. L'ensemble de ces éléments sont intéressants et méritent la participation de Vandoeuvres.

M. MOREL relève que toutes les villes situées au bord d'une rivière ou d'un lac, telles que San Francisco, imaginent qu'il faut créer des ponts, des tunnels ou des voies maritimes pour réunir les deux rives. A Genève, cela fait plus de 40 ans que des projets sont nés pour traverser le lac et la volonté d'utiliser ce lac, en passant par-dessus, par-dessous ou dessus, existe depuis des décennies. M. MOREL a lui-même créé l'association GE-Traversal pour la promotion de ce type de traversées. Celle-ci s'est constamment heurtée à des partis de gauche souhaitant, et encore récemment de manière très forte, supprimer le trafic sur le pont du Mont-Blanc et le pont de la Coulouvrenière, mais sans le dériver sur d'autres voies. Cela dit, la traversée de cette gouille se fera tôt ou tard. L'une des vertus de ce projet est de montrer, comme l'a souligné Mme HÜSLER ENZ, que des communes veulent réellement réaliser cette traversée. Cependant, ce grand projet doit être national. Il ne concerne pas le canton ou les communes, bien qu'il soit intéressant que celles-ci s'en préoccupent, mais l'Etat fédéral car il s'agit d'une liaison à la fois nord-sud et est-ouest. Tant qu'il n'existera que le pont du Mont-Blanc, il ne sera pas possible d'épuiser le trafic, malgré l'ensemble des acrobaties effectuées notamment par un Conseiller d'Etat qui préfère le vélo à la voiture. Le problème ici n'est pas de résoudre une problématique cantonale ou nationale mais de savoir si ce projet est utile aux Vandoeuvriennes et aux Vandoeuvriens. Le Conseil municipal est là pour les habitants et non pour favoriser un grand projet lacustre. Les arguments en faveur du projet ont été très bien résumés par Mme HÜSLER ENZ et M. MOREL souscrit aux propos de M. GARDIOL. Il ne pense pas que les habitants du haut de la commune utiliseront la « Voie Bleue » ou le CEVA. La plupart des communiens qui souhaitent ce type de transport iront effectivement vers le CEVA et ne se rendront pas avec leur valise prendre la « Voie Bleue » d'autant plus qu'il n'est pas possible de rejoindre le débarcadère en voiture. M. MOREL n'est même pas sûr que les habitants de la rive gauche qui travaillent de l'autre côté du lac utiliseront leur vélo pour emprunter cette traversée. Il existe une union entre plusieurs communes, il s'agit d'un projet intéressant car il représente le premier petit pas d'une traversée lacustre en dehors des services de Mouettes qui existent actuellement. M. MOREL répète que le rôle du Conseil municipal est de défendre les intérêts des habitants de Vandoeuvres et non un projet intercommunal. Or il lui semble que la « Voie Bleue » ne répond pas aux attentes d'un nombre assez important de communiens et que la soutenir relève d'une vocation différente de celle qui consiste à défendre les Vandoeuvriens. Ce projet n'est donc pas utile



La résolution a été acceptée à 4 voix contre 2. »

Le Président ouvre la discussion.

M. TURRETTINI cite parmi les nouveautés le fait que le projet « Voie Bleue » sera membre du réseau Unireso, ce qui n'était pas le cas au départ et a interpellé un certain nombre de communes. Le système de billetterie et d'abonnement serait relativement intéressant. Pour les personnes qui prendront des tickets individuels, les tarifs seront bloqués dès que le montant de l'abonnement est atteint. Autrement dit, ces personnes auront automatiquement accès à un abonnement. Même si les usagers souhaitent prendre des tickets individuels, le tarif ne sera donc pas supérieur à celui de l'abonnement. Deuxièmement, il a été décidé qu'une liaison en transports publics sera mise en place de la gare de Bellevue à l'aéroport, ce qui rend la « Voie Bleue » encore plus attractive. Cette demande avait également été faite dans le cadre du pré-projet afin que les communes, de la rive gauche particulièrement, puissent y voir un intérêt.

Selon M. GARDIOL, Vand'Oeuvres pour Vous (VOV) ne pense pas que cette navette lacustre profite à beaucoup d'habitants de la commune. Comme cela a déjà été relevé lors des premiers débats, le CEVA est bien plus pratique et avantageux pour les Vandoeuvriens, d'autant plus qu'il est possible de parquer sa voiture à la gare ou de s'y rendre à vélo ou en transports publics. M. GARDIOL imagine mal un habitant se rendre à l'aéroport par le biais de la « Voie Bleue » en prenant ses valises jusqu'au débarcadère, et en les transportant sur le bateau, alors qu'il peut directement prendre le CEVA. Ce projet et cette demande de subvention gênent beaucoup M. GARDIOL car ils ne profiteront à aucun habitant de Vandoeuvres. D'autre part, ce projet entraînera d'importantes nuisances pour les personnes qui habitent à proximité du débarcadère. Le Conseil municipal se bat pour éviter la densification car cela gêne la population et diminue la qualité de vie des Vandoeuvriens. Les personnes qui habitent au chemin de la Gabiule et le long du lac risquent également de subir ce type de problèmes. Il est important de protéger certains acquis et de ne pas opter pour des solutions qui ne feront plaisir qu'à un nombre réduit de personnes alors qu'il existe déjà d'autres infrastructures. Ce projet semble en outre peu crédible car des recours seront déposés, sachant que certaines personnes fortunées sont opposées à la « Voie Bleue » et sont prêtes à aller jusqu'au Tribunal fédéral. Soutenir cette résolution revient donc à gaspiller de l'argent. Enfin, il est indiqué que le déficit auquel la commune devra participer sera minimum car le reste est réparti entre les autres communes, mais le montant réel n'est pas connu.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES répète que la garantie de déficit sera de maximum un million. 45% seront pris en charge par Bellevue, et Vandoeuvres devra payer 20'000 F.

M. GARDIOL ne votera pas une résolution qui ne comporte pas un montant précis sur une période de trois ans car cela reviendrait à donner un blanc-seing. Il s'agit d'une question de responsabilité.

Le Président rappelle que cette résolution est une déclaration d'intention.

Mme HÜSLER ENZ mentionne premièrement qu'il ne faut pas confondre la commune de Vandoeuvres avec celle de Corsier. La demande est ici de voter une déclaration d'intention et non d'autoriser un projet. Si celui-ci ne se fait pas, il n'y aura pas de participation de la commune et si les oppositions des riverains sont assez importantes pour aller jusqu'au Tribunal fédéral et empêcher le projet, Vandoeuvres ne paiera rien. Par ailleurs, pour entamer une liaison de ce type, il faut garantir un déficit d'un million qui serait réparti entre les participants selon une clé de répartition qui prend en compte l'utilisation plus ou moins importante de la liaison par les habitants. A Vandoeuvres, il est prévu que l'utilisation soit relativement faible mais existante, c'est pourquoi le montant qui devrait être versé par la

selon M. MOREL, d'autant plus qu'il fera l'objet de multiples oppositions et modifications et ne sera finalement peut-être pas réalisable. En outre, il est important de connaître la valeur chiffrée à savoir que ce projet a un coût. Pour l'instant, les données sont relativement précises mais ne sont pas clairement budgétisées, tout comme les crédits ne sont pas clairement votés. Chaque Conseiller municipal doit répondre pour lui-même au principe de l'utilité, de la dépense et de la raison pour laquelle le Conseil municipal est réuni, à savoir défendre ou œuvrer pour les Vandoeuvriens. M. MOREL salue le projet et y souscrit sur le fond, mais ne votera pas en faveur de cette traversée car elle ne sera utile qu'à un nombre extrêmement limité d'habitants de la commune. Enfin, il rappelle qu'un budget non voté et non décidé peut être dépassé, modifié, etcétera.

M. TURRETTINI, qui est un passionné de voiture et travaille à l'aéroport, constate les complications auxquelles il est confronté pour se rendre à son lieu de travail tous les jours. Il sera donc le premier à utiliser la « Voie Bleue ». S'agissant des chiffres, il rappelle que 45% de la part de financement sont pris en charge par la commune de Bellevue et 20% par les partenaires privés pour un total de 65%. Trois autres communes de la rive droite prennent en charge 10% de la part de financement. Il reste donc 25% à financer pour un total de 6 communes sur la rive gauche. La clé de répartition prend en compte la distance et le potentiel de chaque commune, raison pour laquelle Vandoeuvres a la subvention par habitant la plus faible. La commune devrait verser environ 20'000 F, sans la participation de la commune de Corsier. Si cette dernière décide finalement de rejoindre le projet, la participation de Vandoeuvres ne s'élèvera plus qu'à 14'000 F. Comme l'a dit M. MOREL, il est possible que la situation évolue. La participation de la commune sera évidemment discutée en commission puis votée en Conseil municipal. Troisièmement, la commune de Corsier réfléchit à piétonner le chemin situé le long du lac ce qui pourrait satisfaire une partie des habitants. À terme, l'idéal pour l'ensemble des communes serait d'avoir un débarcadère sur la commune de Cologny. Malheureusement, cela prend une dizaine d'années car ces démarches s'entreprennent au niveau fédéral. M. TURRETTINI partage le point de vue de M. MOREL quant au fait que ce projet concerne la confédération. Le canton a été démarché mais ne souhaite pas prendre part à la démarche. Il préfère savoir comment la situation évolue et intégrer le projet par la suite si celui-ci fonctionne. Pour le moment la répartition est très claire mais les montants risquent de fluctuer si certaines communes décident de rejoindre ou de quitter le projet.

Mme RICCIO mentionne, comme cela a été dit précédemment, que le rôle du Conseil municipal est de défendre les intérêts des Vandoeuvriens. Cependant, Vandoeuvres n'est pas une île isolée du monde et il existe un problème de mobilité dans le canton. Cette mobilité ne doit pas être conçue uniquement comme devant favoriser les voitures. Il s'agit de mettre en place une mobilité mixte qui favorise à la fois la voiture, les vélos et les transports publics dans lesquels s'intégrerait ce projet innovant de traversée du lac. La « Voie Bleue » telle que proposée n'est pas parfaite et l'emplacement du port n'est pas idéal mais ce projet va évoluer. Mme RICCIO votera personnellement en faveur de la « Voie Bleue ». La commission a eu la chance d'auditionner l'association Sauvons la baie de Corsier qui est notamment préoccupée par les nuisances qui seront engendrées par cette liaison. Sachant qu'il existe une possibilité que le quai de Corsier devienne piéton, Mme RICCIO souhaite proposer un premier amendement à la résolution qui consisterait à ajouter dans le paragraphe du point 2 : « Que le quai du port de Corsier devienne piéton ». Par ailleurs, l'association a mentionné le site palafitique de la baie de Corsier. Mme RICCIO propose donc un deuxième amendement visant à ajouter au texte la mention suivante : « Que le site palafitique soit préservé. » Pour finir, elle rappelle qu'il s'agit pour le moment d'un projet pilote et que les nuisances seront assez limitées car la liaison fonctionnera au départ avec peu d'usagers. Un emplacement plus satisfaisant pourra peut-être être trouvé.



A la question de M. GARDIOL de savoir si d'autres communes ont déjà voté une telle résolution, M. TURRETTINI indique que toutes les communes de la rive gauche et de la rive droite l'ont effectivement déjà votée, à l'exception de Corsier.

Le Président rappelle que la déclaration d'intention devait au départ être transmise avant la fin de l'année 2021. M. TURRETTINI explique que des discussions et des modifications ont dû avoir lieu par rapport à Unireso et que Vandoeuvres n'a donc pas subi de pression concernant ce vote, qui a pu être repoussé.

Dans le cas où les deux amendements de Mme RICCIO seraient acceptés, Mme HÜSLER ENZ se demande si la participation de Vandoeuvres serait conditionnée à ces amendements. Mme RICCIO répond que l'idée est d'ajouter ces deux amendements au point 2 de la résolution qui débute comme suit : « De s'engager à condition que ».

M. MOREL rappelle que les amendements doivent être déposés par écrit.

A la question de M. PEYER de savoir si voter l'amendement suppose d'accepter la résolution, le Président répond par la négative. Il est possible d'accepter l'amendement et de refuser la résolution.

Mme HÜSLER ENZ fait remarquer que se produit actuellement un changement d'habitude et que la population est poussée vers les transports publics et la mobilité douce. Les plus jeunes générations sont peut-être plus sensibles à celle-ci. Par ailleurs, comme l'a dit M. TURRETTINI, le canton est dans une attitude d'immobilisme. Il est donc intéressant que l'effort vienne des communes. Ce projet est innovant et solidaire et peut tout de même être utile aux Vandoeuvriens.

Le Président n'a pas l'impression que la députation genevoise fasse beaucoup de lobbying pour cette traversée au niveau fédéral. M. MOREL indique qu'il y a eu des barrages successifs. Ce qui a été dit est juste, à savoir qu'au niveau de l'intérêt cantonal et fédéral, le projet représente un premier pas dans la mise en place d'une traversée lacustre ce qui est très séduisant. Il existe toutefois un deuxième niveau, celui de la fonction de Conseiller municipal qui a pour objectif de défendre et servir les communiens. Chaque Conseiller doit donc décider en son for intérieur s'il préfère l'aspect universel du projet ou l'utilité locale et régionale pour Vandoeuvres, bien qu'effectivement les communes soient liées les unes aux autres.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES se demande comment le Conseil municipal peut voter une participation conditionnelle à un amendement sur lequel il n'a aucune compétence, à savoir la piétonisation du quai de Corsier. Mme RICCIO indique que la résolution s'immisce déjà dans les affaires de la région en mentionnant « à condition que les nuisances écologiques soient prises en compte lors de l'étude ». L'idée de l'amendement est de répondre à la demande exprimée par les habitants de la baie de Corsier qui souhaitent la piétonisation. Il s'agit de montrer le soutien de Vandoeuvres à cette demande.

Le Président mentionne que cet amendement reviendrait effectivement à empiéter sur la politique de la commune de Corsier. Mme HUYGHUES-DESPOINTES rappelle que la commission a demandé à l'association Sauvons la baie de Corsier si elle avait réclamé la mise en place de barrières. Il s'avère qu'elle n'a jamais fait cette demande et que son dernier courrier au Conseil municipal de Corsier, qui ne mentionne pas la piétonisation, date de 2020. Mme HUYGHUES-DESPOINTES pense que mentionner les nuisances écologiques est très bien car cela reste général mais que l'amendement proposé par Mme RICCIO concernant la piétonisation du quai de Corsier va trop loin.

Vu les échanges entre les différentes communes des rives gauche et droite du Léman et des communes environnantes ;

Vu le manque de liaisons directes entre les rives gauche et droite du Lac et l'opportunité, avec ce projet, de créer une telle liaison, en favorisant la mobilité douce ;

Sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal

DECIDE

par **7 voix favorables** **5 voix défavorables** **1 abstention**

De

1. Confirmer au comité de pilotage du projet « Voie Bleue » et à la Compagnie Générale de Navigation, la participation de la commune de Vandœuvres au projet de liaison lacustre entre les deux rives du Léman – Corsier-Bellevue – pour les usagers cyclistes et piétons par la Compagnie Générale de Navigation (CGN SA) ;
2. De s'engager, à condition que les nuisances écologiques soient prises en compte lors de l'étude, que le site palafittique soit préservé, qu'une solution satisfaisante de liaisons cyclables soit mise en œuvre et qu'un système de desserte en transports publics jusqu'aux débarcadères soit développé, à inscrire dès 2023 et pour une durée de 3 ans, au budget de fonctionnement de la commune, une subvention à la Compagnie Générale de Navigation, afin de participer à la couverture des coûts d'exploitation de la « Voie Bleue » qui seront répartis entre les différents partenaires privés et publics de ce projet.

Eric PROVINI
Président

Christophe GENOUD
Secrétaire général

11. DM 04-2022 – Délibération relative à l'approbation des comptes annuels 2021 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2021

Le Président cède la parole à Mme le Maire.

Mme le Maire informe que le Conseil municipal a reçu les comptes annuels 2021. Cet envoi était accompagné d'une communication du département des finances transmise par le biais de l'AFC qui impose un embargo sur ces chiffres pour l'ensemble des communes et empêche de les divulguer d'ici au 30 mars à 10h00. Le montant chiffré de ces comptes ne peut donc pas être mentionné ici mais les Conseillers municipaux auront pu remarquer que les comptes sont excédentaires, voire très excédentaires. Les revenus sont supérieurs de 43% à ce qui avait été budgétisé et les charges sont en baisse de 11%. Cette augmentation de revenus découle principalement de la production fiscale qui est supérieure à ce qui avait été annoncé en raison des correctifs d'estimation des années précédentes. Le vote qui se tiendra lors du prochain Conseil portera sur les comptes et leurs 18 annexes. Les crédits budgétaires supplémentaires font partie de la délibération qui approuve les comptes. Les montants les plus importants ont déjà été soumis et votés par les Conseillers municipaux au travers de cinq délibérations. Le détail de ces dépassements figure sur l'annexe 17. L'exécutif demande de renvoyer ces comptes en commission finances et gestion afin qu'ils soient revus en vue du vote du 9 mai 2022.



M. TURRETTINI partage un certain nombre de préoccupations de Mme RICCIO mais note qu'une formulation indéterminée a l'avantage de laisser une certaine marge de manœuvre, à savoir que le projet débouchera peut-être sur d'autres options potentiellement satisfaisantes pour Vandœuvres ou les autres communes. La discussion aura lieu en commission et tous les avis seront pris en compte. Si le projet final n'est pas satisfaisant et qu'il existe des réticences sur un certain nombre de points, le Conseil municipal pourra décider de le voter ou non. M. TURRETTINI pense donc qu'une formulation plus vague permet de conserver une marge de manœuvre et de ne pas s'immiscer dans les affaires du Conseil municipal de Corsier.

Mme RICCIO remercie ses préopinants pour leurs commentaires et rappelle que son souhait était de soutenir les opposants au projet et de trouver un compromis. Elle retire son amendement concernant la piétonisation du quai de Corsier mais conserve celui visant à ajouter la mention « Que le site palafitique soit préservé ». Mme HUYGHUES-DESPOINTES rappelle que ce site palafitique est déjà largement protégé. Le passage du bateau, moyennant un virage plus accentué qui augmentera de 4 minutes le temps de trajet, ne gênera en rien le site. Mme RICCIO précise que ce trajet n'est pas encore confirmé c'est pourquoi elle souhaite ajouter cet amendement.

M. GENOUD explique qu'il faut préciser l'emplacement de l'amendement dans le texte avant de procéder au vote. M. GARDIOL rappelle que les amendements doivent être préparés à l'avance et distribués par écrit à chaque Conseiller municipal. M. GENOUD donne lecture de l'article 48, alinéa 1 du règlement du Conseil municipal : « L'amendement est une proposition de modification d'un texte en délibération. Le sous-amendement est une proposition de modification d'un amendement. Ils peuvent être formulés par écrit ou par oral par un membre du Conseil municipal, de l'exécutif, ou par une commission saisie de l'objet. » M. MOREL souligne qu'un amendement peut être déposé sur le siège mais qu'un texte précis doit être formulé.

Mme RICCIO précise le texte de l'amendement : « Que le site palafitique soit préservé ». La proposition est de l'ajouter au point 2 de la résolution, à la suite de « De s'engager, à condition que les nuisances écologiques soient prises en compte lors de l'étude ».

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote de l'amendement.

Par 12 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte l'amendement de Mme RICCIO.

Le Président procède ensuite au vote de la résolution amendée.

Par 7 oui, 5 non et 1 abstention, le Conseil municipal accepte la résolution R 02-2021 amendée.

R 02_2021 – PROJET DE RÉOLUTION RELATIVE À LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE VANDŒUVRES AU PROJET DE LIAISON LACUSTRE ENTRE LES DEUX RIVES DU LEMAN POUR LES USAGERS CYCLISTES ET PIÉTONS, DITE « VOIE BLEUE », PAR LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DE NAVIGATION

Vu l'article 29 al. 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) et l'art. 29 du règlement du Conseil municipal de la commune de Vandœuvres ;

Vu le projet de liaison lacustre entre les deux rives du Léman, destiné aux cyclistes et aux piétons, porté par des institutions publiques et privées, en particulier par la Compagnie Général de Navigation (CGN SA), des acteurs privés et d'autres communes ;

5. D'approuver le bilan au 31 décembre 2021, totalisant à l'actif et au passif un montant de **117'439'601.20 F**.
6. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2021 pour un montant total de **393'414.65 F** dont le détail figure à l'annexe 17.1 des comptes annuels joints à la présente délibération.
7. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Eric Provini
Président

Michael Andersen
Secrétaire

Le Président procède au vote du renvoi en commission finances et gestion de la délibération DM 04-2022.

Par 13 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal renvoie la délibération DM 04-2022 en commission finances et gestion.

12. Propositions individuelles et questions

Le Président informe que le Conseil municipal a été saisi d'une motion de Vandoeuvres Ecologie et cède la parole à Mme RICCIO.

EXPOSÉ DES MOTIFS

MOTION RELATIVE À LA MISE SUR PIEDS D'ATELIERS D'ENTRETIEN ET DE PRÉSERVATION DES HAIES ET JARDINS

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Les haies bocagères et les nombreux alignements de chênes centenaires constituent des éléments majeurs du patrimoine naturel et paysager de la commune de Vandoeuvres. Ces chemins bordés d'arbres et de haies, caractéristiques du paysage de la campagne genevoise, constituent les chemins historiques et les limites de propriétés du territoire communal.

Outre leur valeur historique et le caractère conféré à nos chemins, les haies jouent un rôle primordial dans l'écologie de notre commune. Lorsqu'elles sont judicieusement situées et correctement entretenues, elles assurent des rôles primordiaux pour la nature, l'agriculture et le paysage. Elles relient les milieux naturels entre eux, en permettant la circulation de la faune. Des nombreux animaux et insectes, notamment auxiliaires et pollinisateurs, y trouvent une source de nourriture permanente et un lieu de reproduction et d'hivernage. Grâce à leur enracinement, les haies consolident le sol et diminuent les risques d'érosion superficielle. Lorsqu'elles atteignent une hauteur suffisante, elles protègent les cultures des effets délétères du vent, comme l'évaporation du sol et l'action mécanique. Même si le choix des espèces est tributaire des caractéristiques de la parcelle, telles que l'humidité du sol et l'exposition, l'utilisation de plantes indigènes et adaptées à la région est primordiale pour favoriser la biodiversité locale. Or, dans notre commune, nombreuses sont les haies constituées de variétés non indigènes, pauvres en espèces ou de composition uniforme qui ne sont utiles qu'à peu d'espèces animales. Bien que les plantes exotiques offrent des avantages, elles n'offrent pas de nourriture aux oiseaux et à la petite faune.



Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote de l'entrée en matière.

Par 13 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'entrer en matière sur la délibération DM 04-2022.

Les montants ne pouvant être divulgués, la délibération n'a pas été lue durant la séance.

DM 04-2022 – DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2021 DANS LEUR INTÉGRALITÉ ET DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES 2021

Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2021 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

Vu le rapport de la commission Finances et gestion du 4 mai 2022,

Vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal, dans sa séance du 9 mai 2022,

DECIDE

par	x voix favorables	x voix défavorables	x abstentions
------------	--------------------------	----------------------------	----------------------

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2021 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2021 pour un montant de **11'688'654.37 F** aux charges et de **16'443'097.79 F** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **4'754'443.42 F**.
3. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **5'373'085.31 F** et résultat extraordinaire de **- 6'18'550 F**.
4. D'approuver le compte des investissements 2021 pour un montant de **869'037.03 F** aux dépenses et de **0 F** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **869'037.03 F**.



21

Un entretien adapté à chaque haie s'impose, en-dehors de la période de nidification des oiseaux, pour conserver son gabarit, sa structure et la composition des espèces. L'entretien incorrect des haies peut occasionner une diminution considérable de la diversité des essences, un assèchement en son centre et des perturbations faunistiques.

Selon les estimations effectuées par le bureau Viridis, parmi les ~42 100 m de haies recensés dans la zone 5 de la commune, les haies horticoles, défavorables à la biodiversité, représentent 52 % (21 746 m) et les clôtures à treillis, murs, palissades et bâches, imperméables à la petite faune, en constituent 83 % (34 969 m). Bien que ces estimations ne portent que sur la zone 5, les haies défavorables à la biodiversité servent à clôturer des terrains de la zone 4B (comme celui de l'école primaire) et la zone agricole.

Plusieurs cantons suisses octroient actuellement des aides pour favoriser la biodiversité et l'Etat de Genève soutient des mesures à cet effet, dont le remplacement des haies exotiques par des haies indigènes. Le financement peut s'élever jusqu'à 50 % de la mesure et tant les privés que les communes peuvent en bénéficier.

Une partie importante de la surface de la commune est occupée par des magnifiques jardins. La charte des jardins, suggère une dizaine des pratiques préservant la biodiversité de la flore et de la petite faune notamment en favorisant la survie des oiseaux et des petits animaux, avec une démarche collective. Pour ces raisons, un atelier d'entretien et de remplacement des haies et d'entretien des jardins permettrait de préserver le patrimoine naturel et la biodiversité de notre commune. Des conseils personnalisés d'entretien et d'aménagements des haies par un spécialiste, ainsi que la promotion de la subvention cantonale, éventuellement complétée par une incitation communale, permettraient d'inciter au remplacement progressif des haies d'essences exotiques par des espèces autochtones, conformément au Plan directeur communal de Vandoeuvres.

Conclusion

Nous espérons que le Conseil municipal réservera un accueil favorable à cette motion.
Nous vous remercions de votre attention.

Mme RICCIO explique qu'elle présente cette motion pour la troisième fois pour deux raisons. Premièrement, le contexte a évolué et la commune opère une révision de la stratégie de densification de la zone 5. La plupart des critères identifiés par la commission pour ne pas instaurer de zone de densification accrue est liée à la nature, à la biodiversité et à la préservation du patrimoine paysager de la commune. Deuxièmement, Mme RICCIO relève que lors de l'atelier participatif du 22 février dernier, les communiens ont exprimé un fort intérêt pour les dispositions relatives à la biodiversité, au patrimoine et au paysage. Ceux-ci ont même demandé à la commune d'émettre des propositions pour inciter les propriétaires à modifier les clôtures et les haies.

Mme HÜSLER ENZ informe que l'Entente Communale soutiendra cette motion et relève, comme l'a exposé Mme RICCIO, le grand intérêt de la population pour cette problématique. Les personnes présentes lors de l'atelier du 22 février étaient très intéressées par la question de la biodiversité et des haies et ont déploré le fait de ne pas avoir davantage d'information à ce sujet. Le contenu de cette motion est pédagogique et didactique, et non obligatoire. Par ailleurs, cette motion s'intègre dans le souhait de ralentir la densification de la zone villas sachant que le motif allégué est la préservation de la biodiversité. La commune doit être cohérente en soulignant qu'elle ne souhaite plus de densification et qu'elle tient à préserver, voire à améliorer, la biodiversité et l'aspect actuel des chemins.

M. MOREL relève que le groupe VOV soutiendra avec enthousiasme cette motion qui correspond aux besoins des habitants.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote de l'entrée en matière.

Par 13 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'entrer en matière sur la motion de Vandoeuvres Ecologie.

Le Président procède ensuite au vote du renvoi de la motion en commission aménagement du territoire.

Par 13 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal renvoie la motion de Vandoeuvres Ecologie en commission aménagement du territoire.

13. Divers

Néant.

14. Dossiers de naturalisation n° 2021.749, 2021.685, 2021.991

Le huis clos étant respecté en l'absence de personnes externes au Conseil municipal, Mme LÉVÊQUE présente les dossiers.

Les décisions prises par le Conseil municipal seront communiquées aux intéressés et au département.

La séance est levée à 21h30.

Le Secrétaire général



Christophe GENOUD

Le Président du Conseil municipal



Éric PROVINI